



**POINT INFO # 2021 - 005 - problèmes basculement MonDPC -
démarches administratives - changement de secrétaire
Cotisations 2021- minoration
Vaccination: Questions réponses
Comment Aider les femmes victimes de violences**

le 7 février 2021



**Agence nationale
du Développement Professionnel Continu
Engagée pour un DPC de qualité**

,Chères consœurs, chers confrères,

Plusieurs kinésithérapeutes nous ont signalé des divergences entre les données proposées par l'ANDPC et leurs propres données. Nous avons alerté la directrice de l'ANDPC et le CNOMK.

Veuillez trouver la réponse qui a été transmise à tous les Présidents des CDOMK.

L'agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) a déployé en décembre dernier un nouvel espace dédié aux professionnels de santé. Les utilisateurs ont été invités à mettre à jour leur compte personnel sur cet espace, à l'aide notamment de leur numéro RPPS.

Les systèmes d'information de l'ANDPC ont semble-t-il des difficultés pour basculer les données des kinésithérapeutes de leur ancienne interface vers la nouvelle. Or dans l'immense majorité des cas les fiches des kinésithérapeutes sont validées par le RPPS, faute de quoi la délivrance de la CPS ne se serait pas faite. Il semble donc que les algorithmes de l'ANDPC diffèrent de ceux du RPPS et soient source de difficultés. Il apparaît par exemple que la date de début d'activité demandée par l'ANDPC génère une confusion, le professionnel notant son début d'activité professionnelle, l'ANDPC prenant des données RPPS en lien avec la dernière activité (au sens du terme activité de la nomenclature RPPS).

Dans ces conditions, l'ordre ne peut modifier les fiches des professionnels. Ces difficultés apparaissent dans tous les ordres de santé, qui sont de la même façon sollicités par leurs ressortissants et ne peuvent répondre à leurs demandes. Le CLIO, que le CNOMK a alerté, a prévu une réunion avec la directrice générale de l'ANDPC.

Le CNOMK est en contact avec les services de l'ANDPC pour les accompagner dans la résolution de ce problème technique, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Nous restons à votre disposition par mail si vos difficultés persistent.
president.cdo84@ordremk.fr



Votre conseil

Chères Consoeurs, Chers Confrères

Notre secrétariat est en cours de changement, notre collaboratrice Valérie LEVY, à nos côtés depuis la création de notre institution, va s'envoler vers d'autres horizons. Nous savons tous combien elle a été à l'écoute de tous et qu'elle s'est engagée sans compter à nos côtés pour la construction de notre institution.

Elle sera remplacée par Mélanie MATTEI, nous vous invitons à être indulgent lors de nos échanges mails et téléphonique, la prise de poste restant fort complexe et diversifiée.

Nous souhaitons aussi vous rappeler que toutes les démarches administratives sont mises à votre disposition sur notre site internet (consulter les liens en bleu):

- déclarer vos [changements de coordonnées](#), personnelles et professionnelles, changement de statut, [inscription](#), [radiation/cessation d'activité](#), [transfert](#) entrant ou sortant du département, déclaration d'un [cabinet secondaire](#) pour les titulaires.
- transmettre au CDO, **dans le mois suivant sa signature**, les [contrats professionnels](#) de remplacement, Assistanat Libéral (attention nouveauté), Collaboration Libérale, EHPAD, SEL, SCP, SCM, ...
- [comment bien communiquer](#) sans faire de publicité. Le Code de déontologie ayant évolué le 24 12 20 des ajustements seront apportés prochainement.
- Valoriser [vos formations](#), déclarer et enregistrer vos diplômes et titres universitaires, vos DPC, vos formations continues, demander auprès de votre CDO la reconnaissance d'une spécificité d'exercice conforme à la procédure du CNOMK permettant, depuis la parution du nouveau code, son utilisation sur votre plaque professionnel mais aussi maintenant vos documents professionnels, votre site internet, un annuaire à usage du public ...
- connaître les [normes réglementaires sur l'accessibilité d'un cabinet](#) et la mise en place du registre obligatoire.
- [fiches pratiques](#) mise à votre disposition permettant de répondre aux questions fréquentes (accueil stagiaires, coordonnées des administrations, accessibilité, URSSAF, contrats ...)
- espace pour déposer ou consulter les [annonces professionnelles](#) du Vaucluse.

Tous **les documents sont à nous transmettre sous format PDF uniquement** ou par courrier **en séparant chaque document différent**. Tous les documents envoyés sous un autre format (JPEG, Photo, pages isolées multiples ou au contraire toutes les pièces de différents documents reliées dans le même PDF ...) ne pourront plus être acceptés.

pour le Conseil
Stéphanie PALAYER MICHEL
Présidente du CDOMK84



Faire une demande de minoration

Cotisations ordinales 2021

- Vous avez encore quelques jours (**avant le 4 mars**) pour envoyer au CDOMK84, une **demande de minoration de la cotisation 2021** en respectant la procédure indiquée sur l'appel à cotiser.
- Si **vous accouchez en 2021** vous pouvez **bénéficier de l'annulation de votre cotisation** si c'est prévu avant la fin mars **ou de son remboursement** à partir d'avril. Il vous suffit de nous transmettre la copie de votre attestation de naissance ou la copie du livret de famille.
- Nous vous rappelons que vos attestations de cotisation vous sont envoyées par mail par le service cotisations du CNOMK.

[article du CDOMK84 - procédure](#)



Vaccins contre le Covid 19 : questions/réponses

Vaccins : questions/réponses

Il est légitime, aujourd'hui, de s'interroger sur la sûreté et l'efficacité des vaccins contre le Covid-19. Mais, face à la pandémie, ils sont la seule solution pour espérer reprendre une vie aussi normale que possible le plus rapidement possible.

Afin de répondre à vos interrogations et à celles de vos proches, nous avons fait la synthèse des connaissances et recommandations actuelles des sociétés savantes françaises et internationales.

- Le vaccin est-il obligatoire ?
- Quels sont les objectifs de la vaccination ?
- Que sont les vaccins à ARN Messenger ?
- Qu'y a-t-il dans les vaccins contre le Covid-19 ?
- Quelle est l'efficacité des vaccins contre le Covid-19 ?
- Quels sont les effets indésirables des vaccins contre le Covid-19 ?
- Quelles sont les contre-indications à la vaccination contre le Covid-19 ?
- Comment la sécurité des vaccins est-elle surveillée ?
- Peut-on arrêter de respecter les mesures barrières une fois vacciné ?

[lien vers toutes les réponses à](#)



Les kinés sont de mieux en mieux armés pour aider les femmes victimes de violences

Les kinés sont de mieux en mieux armés pour aider les femmes victimes de violences

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes, participe aux travaux de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).

Il est ressorti de ces rencontres successives un certain nombre d'outils permettant aux kinésithérapeutes d'apporter une aide pertinente, efficace et respectueuse de la déontologie aux femmes victimes de violences.

- Les écrits professionnels : modèle de certificats médicaux et attestations.
- Une journée de formation pour les formateurs
- Un kit de formation

[article CNOMK](#)

CDOMK84
22 Impasse Le moulin de l'establet
84170 MONTEUX
04 32 85 04 47
cdo84@ordremk.fr
<http://vaucluse.ordremk.fr/>

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes du Conseil Départemental de Vaucluse. Vous pouvez
demander la modification de vos données via l'adresse cdo84@ordremk.fr à l'aide de
la procédure en ligne : [ici](#).

[Se désinscrire](#)



© 2019 CDOMK84